

04 Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "une étude établissant un lien entre travail de nuit et cancer" (n° 23209)

04 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "een studie waarin er een verband gelegd wordt tussen nachtwerk en kanker" (nr. 23209)

04.01 **Jean-Jacques Flahaux** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, une étude basée sur près de quatre millions de cas a récemment été publiée dans la revue de l'association américaine de recherche contre le cancer. Selon celle-ci, les femmes travaillant de nuit pendant plusieurs années connaissent un risque 19 % plus élevé que les autres de développer un cancer. Il s'agit principalement des cancers de la peau, du sein et du cancer gastro-intestinal.

Plus précisément, les chercheurs ont déterminé que le travail nocturne augmentait le risque de cancer du sein de 3,3 % par tranche de cinq ans.

Madame la ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Dans l'affirmative, quelle en est votre analyse? Estimez-vous que des mesures peuvent ou doivent être prises à la suite de ce nouveau constat?

04.02 **Maggie De Block**, ministre: Madame la présidente, cher collègue, même si a priori votre question porte plutôt sur la prévention primaire des risques et sur la surveillance de la santé des travailleurs, matières qui relèvent de la compétence du ministre Peeters, j'ai soumis cette étude pour analyse à l'Agence fédérale des risques professionnels, Fedris, qui a pour mission d'indemniser les maladies professionnelles.

Le 14 octobre 2014, le Conseil scientifique du Fonds des maladies professionnelles s'était déjà posé la question du lien entre le cancer du sein et les horaires atypiques du travail, c'est-à-dire le travail de nuit et à pause, sur la base des conclusions d'une étude de la Commission européenne sur les cancers professionnels.

La conclusion de cette étude est la suivante: "Le risque relatif moyen ne semble pas dépasser 1,2. Il semble y avoir une augmentation de 3 % de risque du cancer du sein pour chaque augmentation de cinq ans du travail de nuit ou de travail à pause. Les professions les plus concernées sont les infirmières et les agents navigants."

Les études qui ont quantifié la durée du travail presté ont observé les augmentations du risque seulement après de très longues périodes d'exposition, à savoir environ vingt ou trente ans.

Les preuves actuelles ne permettent pas une recommandation fondée scientifiquement d'inclure ou d'exclure le cancer du sein dans la liste des maladies professionnelles indemnifiables.

04.01 **Jean-Jacques Flahaux** (MR): Volgens een recente studie lopen vrouwen die 's nachts werken een groter risico op kanker (huid-, borst- en darmkanker).

Welke analyse maakt u van die studie? Welke maatregelen kunnen er worden genomen?

04.02 **Minister Maggie De Block**: Ik heb Fedris, de instantie die bevoegd is voor de toekenning van vergoedingen voor beroepsziekten, gevraagd om die studie te analyseren. In 2014 heeft de Wetenschappelijke Raad van het Fonds voor beroepsziekten zich al gebogen over het verband tussen borstkanker en atypische werktijden. Er werd geconcludeerd dat het risico op borstkanker met 3% toe lijkt te nemen per periode van 5 jaar nachtwerk of ploegendienst. Het risico neemt doorgaans toe na zeer lange periodes, 20 of 30 jaar.

De beschikbare gegevens volstaan niet om borstkanker toe te voegen aan de lijst van beroepsziekten waarvoor een schadeloosstelling wordt toegekend.

De wetenschappelijke documentatie over een mogelijk verband tussen nachtarbeid en borstkanker en andere schadelijke gezond-

Cependant, la preuve scientifique d'une potentielle association causale entre le travail de nuit et le cancer du sein et l'importante documentation quant aux autres effets néfastes sur la santé provoqués par le travail à pause plaident clairement pour la mise en place d'une prévention primaire allant dans le sens d'une limitation du nombre d'années de travail prestées en travail de nuit.

Pour le Conseil scientifique, la question reste ouverte pour les expositions de longue durée. En particulier, les risques s'avèrent non négligeables (3 %) et la vigilance reste donc de mise. Cette problématique est en effet inquiétante. C'est pourquoi j'ai envoyé un courrier au comité de gestion de Fedris afin de saisir les instances compétentes (le CNT et le SPF Emploi) pour la prévention primaire des risques professionnels. Fedris est compétente pour la prévention tertiaire. Monsieur Flahaux, je vous invite à interroger le ministre de l'Emploi sur le suivi.

04.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Madame la ministre, je vous remercie.

Il s'agit d'un sujet important et intéressant. Je suis un féministe plus que convaincu. J'ai toujours considéré qu'il devait y avoir égalité devant le travail et en matière de salaire. Il n'en demeure pas moins que les observations que vous rapportez et celles de l'association américaine de recherche contre le cancer montrent qu'il y a une prévalence plus importante chez les femmes que chez les hommes en matière de travail de nuit. Vous avez plus particulièrement évoqué le cancer du sein. J'avais également évoqué les cancers de la peau et gastro-intestinal.

Madame la ministre, une limitation dans le temps du nombre d'années de travail de nuit pourrait effectivement être solution. Néanmoins, je ne voudrais pas que, dès lors, on renvoie "les femmes à leur ménage", pour caricaturer. Certainement pas! On peut toutefois prendre des mesures qui tiennent compte de cet élément. C'est un sujet qui me passionne et sur lequel je reviendrai, notamment auprès du ministre de l'Emploi.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

heidseffecten pleit evenwel voor primaire preventie, in de vorm van een beperking van het aantal jaren nachtarbeid.

Of het langdurig verrichten van nachtwerk het risico op kanker met 3% verhoogt blijft een open vraag, en de Wetenschappelijke Raad maant aan tot waakzaamheid. Ik heb het beheerscomité van Fedris een brief geschreven om deze zorgwekkende zaak voor te leggen aan de instanties die voor de primaire preventie van beroepsrisico's bevoegd zijn.

04.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): De prevalentie ligt hoger bij vrouwen dan bij mannen ten gevolge van nachtwerk. Het is een optie om het aantal jaren nachtarbeid te beperken, maar dat mag de arbeidskansen voor vrouwen niet hypothekeren.